

**DECISION SUR LA POSITION AFRICAINE COMMUNE A LA SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES SUR LE
SIDA
(NEW YORK, 31 MAI – 2 JUIN 2006)
DOC.Assembly/AU/5(VII)**

La Conférence :

0. **PREND NOTE** du rapport ;
0. **RAPPELLE** la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes, qui avaient constitué la Position africaine commune de l'Afrique à la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies de 2001 sur le SIDA;
0. **RAPPELLE EGALEMENT** la Décision de Khartoum de janvier 2006 (EX.CL/Dec.241(VIII)), appelant à la préparation de la Position africaine commune de l'Afrique à la session extraordinaire de l'Assemblée de l'ONU sur le SIDA, dans le cadre du réexamen de la Déclaration d'engagement sur le SIDA de 2001 ;
0. **SE FELICITE** de la Position commune, qui était la contribution de l'Afrique à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le SIDA, et de l'engagement de Brazzaville sur l'intensification à une plus grande échelle des interventions visant à réaliser l'accès universel aux services de prévention du VIH/sida, de traitement et de soutien en Afrique d'ici 2010 ;
0. **SE DECLARE CONSCIENTE** du rôle complémentaire que jouent les partenariats avec les différentes parties prenantes à divers niveaux, et notamment les personnes infectées et affectées par le VIH/sida, et **RECONNAIT** la nécessité d'une bonne coordination des initiatives de partenariat et d'une harmonisation des programmes ;
0. **NOTE AVEC PREOCCUPATION** l'insuffisance du financement destiné à favoriser l'accès universel aux services globaux et soutenus de lutte contre le VIH/sida ;
0. **EXPRIME SON ENGAGEMENT** en faveur de la réalisation de l'accès durable à la prévention, au traitement, aux soins, et au soutien en matière de lutte contre le VIH/sida, à travers une approche intégrée et multisectorielle ;

0. **RECONNAIT** le rôle important des organisations de la société civile et des partenaires au développement dans la lutte contre le VIH/sida ;
0. **REAFFIRME** la Déclaration et le Plan d'action d'Abuja de 2001 sur le VIH/sida, la tuberculose et les autres maladies infectieuses connexes ainsi que les engagements ultérieurs ;
0. **REITERE** son engagement à l'appel lancé au niveau mondial et africain, en vue de l'accès universel aux services globaux de lutte contre le VIH/sida ;
0. **S'ENGAGE** à soutenir la mise en œuvre des engagements contenus dans la Position africaine commune et à réaliser les objectifs fixés pour 2010, en étroite partenariat avec les parties prenantes au niveau national, régional et international ;
0. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres afin qu'ils mettent effective en œuvre les engagements contenus dans la Position commune à travers une approche intégrée et multisectorielle, en vue de réaliser les objectifs spécifiés dans la Position commune ;
0. **LANCE EGALEMENT UN APPEL** aux partenaires au développement afin qu'ils s'acquittent de leur mandat et/ou tiennent leurs promesses en fournissant le soutien technique, matériel et financier nécessaire, à travers une approche bien coordonnée et harmonisée ;
0. **DEMANDE** à la Commission, en collaboration avec le Parlement panafricain, les Communautés économiques régionales (CER) et les partenaires au développement, de coordonner et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Position commune et d'en faire annuellement rapport à la Conférence ;
0. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de lancer, en collaboration avec la Conférence des Ministres de la Santé de l'Union africaine, de nouvelles campagnes pour l'éradication du paludisme et de mobiliser, à cet effet, l'appui et les ressources nécessaires.

2006

Decision on Africa's common position
to the UN General Assembly Special
Session (UNGASS) on AIDS (New
York, 31 May – 2 June 2006)
DOC.ASSEMBLY/AU/5 (VII)

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/940>

Downloaded from African Union Common Repository